



Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-5-1-2 **Séance du** jeudi 1^{er} avril 2010

DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB FRANÇAIS DU SAINT-BERNARD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 600 € au Club Français du SAINT-BERNARD pour l'organisation de l'exposition de l'Union mondiale de la race du 14 au 16 mai 2010 à RIBEAUVILLE.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J718 chapitre 65 – fonction 021 - nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions